

# GENEVE/LEMAN

ANNEMASSE ▼ ENVIRONNEMENT

## Le traitement des déchets en question

*Pour l'implantation de sa future plate-forme, comprenant deux fours incinérateurs, le syndicat intercommunal du Faucigny-Genevois attendra le résultat des études d'impact avant de trancher, en avril, entre les sites de Bellegarde et Saint-Julien*

En matière de traitements des déchets, qu'ils soient ménagers ou autres, les choses ne sont jamais simples, dans une société sensible, désormais, à tout ce qui touche, de près ou de loin, à l'environnement.

Le SIDEFAGE (Syndicat mixte intercommunal de gestion des déchets du Faucigny Genevois), en fait la diffi-

cile expérience, depuis la naissance du projet d'une plate-forme de traitement, susceptible, à terme, de résoudre les problèmes d'un secteur, à cheval sur la Haute-Savoie et l'Ain, fort de quelque 200 000 habitants. Le syndicat, regroupant au total (souvent par le biais d'autres syndicats à vocations multiples) pas moins de 98 communes, sur deux départements. Ce qui, en soi, représente déjà une sacrée gageure.

### Une certaine préférence...

Des candidats pour l'implantation de cette usine d'incinération, il y n'en manquait certes pas, du moins au départ. Ce fut d'abord le site de Nangy, une dizaine de km en amont d'Annemasse, sur les bords de l'Arve, qui semblait avoir la cote. Au point qu'il servit de base au dossier des candidats à la construction, maquettes à l'appui.

Mais, au fur et à mesure que s'approchait l'échéance, au cours de



Réunis au siège d'Annemasse, de gauche à droite, Fabienne Vittoz, Daniel Gruntz, secrétaire général du syndicat, Fernand Doucet, président, et Robert Amoudruz, les trois élus composant le jury du concours auquel a donné lieu le projet d'usine d'incinération

### Des atouts respectifs

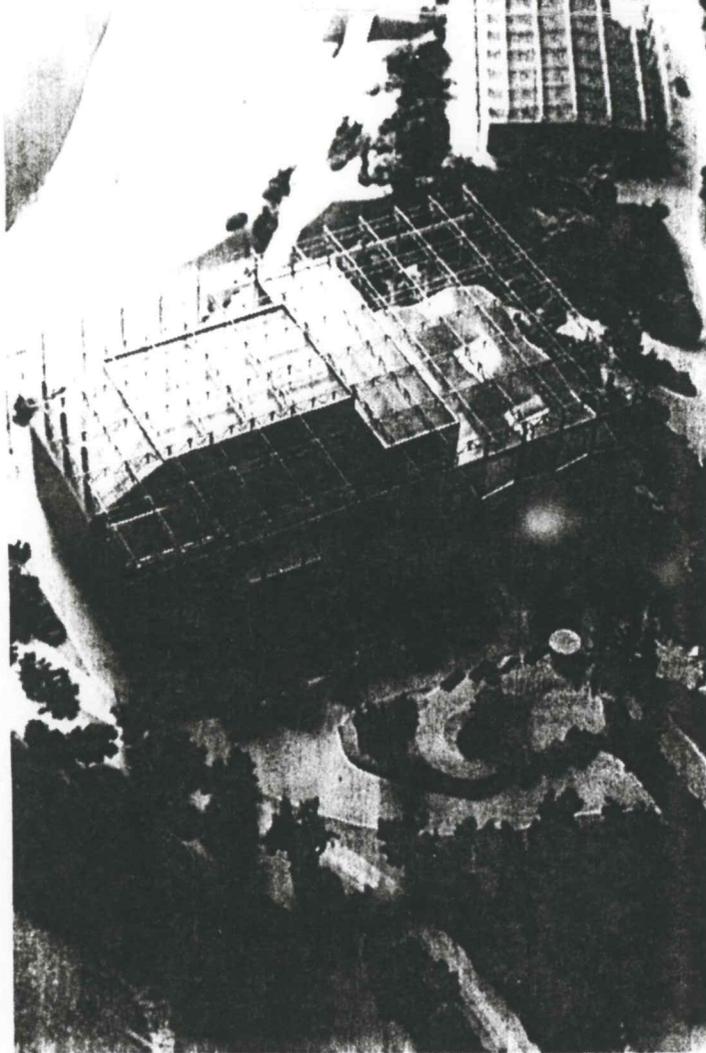
Même son de cloche du côté des techniciens pour lesquels les études d'impact (250 000 F. par site) devraient s'avérer décisives. Confiées à "Aria-Technologies", spécialiste national, elles viseront à établir les parcours des fumées et les influences sur l'environnement. Leurs résultats devraient être connus en avril et, dès

bien tranché en ce qui concerne le couple constructeur-exploitant, à l'issu d'un concours ayant mis en lice quatre candidats sélectionnés. Le jury, composé de Fernand Doucet, conseiller municipal d'Annemasse, a donné sa préférence au couple français Tunzini-Streichenberger, alors que les suisses Von Roll et ABB étaient sur les rangs, de même que Bouygues. Tunzini est un chaudronnier de la région parisienne, spécia-

de recyclage seront mieux maîtrisés en France.

Notons que ce complexe emploiera une quarantaine de personnes et l'investissement global serait de l'ordre de 350 MF. Par convention le conseil général de Haute-Savoie s'engage à apporter un financement de 35 MF. D'autres subventions vont être sollicitées auprès du département de l'Ain, de la Région, au titre des technologies nouvelles (les fourneaux devant disposer d'un système d'imp-

NON



La maquette de la plateforme, avec au premier plan les fours incinérateurs et, au second le centre de tri, présentée par Tunzini-Streichenberger, adaptée au site initial de Nangy. Le projet devra être révisé en fonction du site définitif

des oppositions qui contraignent, en fin de compte, la municipalité à y renoncer.

Tout était donc à refaire et, moindre mal, six autres candidatures se déclaraient. Celles de Ville-la-Grand, Viry et Valleiry étaient rapidement repoussées par le comité syndical, qui statuait sur la question le 22 décembre dernier, pour des raisons tout aussi bien géographiques que liées à la nature des sites. Pour Reignier, l'histoire semblait se répéter avec des pétitions contre, jusqu'au jour, début janvier, où la municipalité annonça que, le terrain envisagé n'étant pas à vendre, l'affaire était close.

Restait Bellegarde, où le conseil municipal avait donné son accord dès le 14 décembre et Saint-Julien-en-Genevois, dont les élus se sont prononcés favorablement en date du 4 février.

Deux sites retenus par le syndicat, avec une préférence, exprimée par son président, Fernand Doucet, maire de Vétraz-Monthoux, en faveur de Saint-Julien, estimé plus central, surtout au regard des deux tiers du territoire couvert se trouvant en Haute-Savoie, ce qui, d'ailleurs, à toutes les chances de faire pencher la balance sur le plan électif. Pourtant le vote de la semaine dernière (Dauphiné-Libéré du 11 janvier) a bien placé les deux sur un pied d'égalité, décidant d'y engager des études d'impact. De son côté, M<sup>me</sup> Fabienne Vittoz, maire de Nangy, a émis le vœu que l'on ne parle pas, par anticipation, de "l'usine de Saint-Julien", comme c'est parfois le cas, alors que rien n'est tranché en la matière.

être prise.

"Chaque site à des atouts", affirme Bruno Robert, ingénieur chargé du suivi du dossier. "A Saint-Julien, le terrain est plat, bien desservi sur le plan autoroutier, à Bellegarde, il est en légère pente, en bordure du Rhône, à proximité de la voie ferrée, et on y a rencontré, dès le début, une grande motivation des élus."

Quoiqu'il en soit, il était préférable de garder deux cordes à son arc, bien des éléments pouvant encore intervenir, au niveau des procédures administratives, que coordonne Daniel Gruntz, secrétaire général du SIDEFAGE. Modification des P.O.S (plan d'occupation des sols) D.U.P (déclaration d'utilité publique), acquisition des terrains devront être menées à bien, avec un souci constant d'informer, du mieux possible, la population.

Car, il est bien connu que si tout le monde est conscient de l'urgence du problème, personne ne pousse le dévouement jusqu'à accepter de découvrir un four incinérateur de son balcon. Déjà, à Saint-Julien, des opposants pointent leur nez, en particulier dans le quartier du Chesnay où est prévue l'implantation, tandis que le conseil municipal de la commune voisine de Neydens à fait connaître son opposition. Certains estiment qu'à Bellegarde, où, jusqu' alors, aucune voix ne s'est élevée contre, le site choisi serait moins dommageable pour l'environnement. Affaire à suivre...

### Tunzini-Streichenberger pour la construction

En attendant, le syndicat a bel et

liste de l'incinération. Streichenberger, filiale de la Lyonnaise des eaux, exploite déjà deux usines de traitement des déchets à Bordeaux et à Lyon.

Celle du Genevois, sur cinq hectares de terrain, comportera deux fours, chacun d'une capacité de 8 tonnes/heure, pour un prix de revient de 568 F. la tonne, ainsi qu'un centre de tri, pour objets encombrants dans un premier temps, qui pourrait être, plus tard, étendu aux ordures ménagères, quand les filières

polluant dans les fumées), la Communauté Européenne...

Un montage financier, avec également un montage politique d'emprunt étalé sur deux décennies, qui devra être ficelé avant que ne puissent débiter les travaux, si tout va bien, à l'automne prochain. Ils s'étaleront sur deux ans, ce qui repousse l'ouverture de l'usine à la fin 1995, dans le meilleur des cas, et, plus sûrement, à l'année 1996.

Le temps d'en bien mesurer l'enjeu. **Bruno FOURNIER**

## La situation actuelle pour les déchets ménagers dans le secteur

Globalement, les déchets ménagers du SIDEFAGE sont actuellement traités de la façon suivante :

- mise en décharge contrôlée intercommunale pour 52 % de la population (54 communes).
  - mise en décharge communale pour 3 % de la population (12 communes).
  - incinération pour 4 % de la population (13 communes).
  - transfert hors départements de l'Ain et de la Haute-Savoie et mise en décharge pour 41 % de la population (20 communes).
- Sur le territoire du SIDEFAGE, les décharges intercommunales sont au nombre de cinq (2 sur le département de l'Ain et 3 sur le département de la Haute-Savoie), arrivant pratiquement toutes à saturation. Deux d'entre elles font déjà l'objet d'une procédure d'extension, à Neydens, concernant environ le quart de la population pour laquelle les déchets ménagers sont mis en décharge

intercommunale. En conséquence, 75 % de cette population ne disposera plus, à court terme, d'aire d'enfouissement de ses déchets.

Concernant les trois incinérateurs existant, à Cranves-Sales (capacité inférieure à 1 t/h), à Viuz-en-Salla (capacité de 1 t/h) et à Injoux-Génissiat dans l'Ain (capacité de 1 t/h), leur capacité se révèle très limitée. De plus, ils ne disposent pas de système de traitement des gaz de combustion et n'offrent donc pas de garanties satisfaisantes en matière de rejets polluants dans l'atmosphère. Le reste des communes du SIDEFAGE exporte ses déchets ménagers vers les décharges de Granges (Saône et Loire) et de Roche-la-Molière (Loire), par l'intermédiaire de centres de transfert situés à Bonne-sur-Menoge (Haute-Savoie), Bellegarde sur Valserine (Ain) et Châtillon-en-Michaille (Ain).